



AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Aux personnes susceptibles d'être intéressées par le projet ci-dessus mentionné

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT

1. Lors d'une séance tenue le 10 mars 2026, en vertu du Règlement No 1220-22 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), le conseil municipal a adopté le premier projet de résolution pour le PPCMOI numéro 2026-01 (résolution 85-26) :
2. Cette demande de PPCMOI vise la propriété du 11 chemin Notch (lot 6 376 161), emplacement connu comme étant le *Village Dunnd's* – district électoral 6.
3. Ce premier projet de résolution a pour objectif de permettre les usages suivants sur le lot visé :
 - C3-2 salle polyvalente de réception d'événements ponctuels et réguliers
 - C3-3 exclusivement des commerces de récréation intérieure de type salle d'amusement familiale
4. Une assemblée publique de consultation aura lieu le **lundi, 30 mars 2026, à 18 heures**, à la Bibliothèque de Chelsea située au 100, chemin d'Old Chelsea, Chelsea, Québec, J9B 1C1.
5. L'objet de cette assemblée est d'expliquer les principaux éléments de ce projet de résolution et de recevoir les commentaires et suggestions des participants.
6. Ce projet de résolution peut être consultée en [ligne](#) ou à l'Hôtel de Ville, durant les heures normales de bureau.
7. Ce projet de résolution contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire, lesquelles feront l'objet d'un prochain avis public.

**DONNÉ À CHELSEA, QUÉBEC
CE 18^e JOUR DU MOIS DE MARS 2026.**

Me Charles-Hervé Aka
Directeur des affaires juridiques et greffier / Director of Legal Affairs and Registrar

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Charles-Hervé Aka, Directeur des affaires juridiques et greffier de la Municipalité de Chelsea, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut sur le site internet de la Municipalité de Chelsea (www.chelsea.ca) et l'avoir affiché sur le babillard de l'Hôtel-de-Ville, en date du 18 mars 2026.

**En foi de quoi, je donne ce certificat
ce 18^e jour du mois de mars 2026**

Me Charles-Hervé Aka
Directeur des affaires juridiques et greffier / Director of Legal Affairs and Registrar

PUBLIC NOTICE

PUBLIC CONSULTATION ASSEMBLY

To those who might be interested in the above-mentioned project

PUBLIC NOTICE IS HEREBY GIVEN THAT

1. At a meeting held on March 10, 2026, pursuant to by-law No. 1220-22 concerning specific projects of construction, modification or occupancy of a building (PPCMOI), the municipal council adopted the first draft resolution for PPCMOI number 2026-01 (resolution 85-26):
2. This PPCMOI application concerns the property located at 11 chemin Notch (Lot 6 376 161), known as *the Village Dunnd's* – Electoral District 6.
3. The purpose of this first draft resolution is to permit the following uses on the property in question:
 - C3-2 Multipurpose hall for one-time and recurring events
 - C3-3 Exclusively indoor recreational businesses, such as family entertainment centers
4. A public consultation meeting will be held on **Monday, March 30, 2026, at 6:00 p.m.**, at the Chelsea Library located at 100 chemin d'Old Chelsea, Chelsea, Quebec, J9B 1C1.
5. The purpose of this meeting is to explain the main points of this draft resolution and to receive comments and suggestions from the participants.
6. This draft resolution can be consulted [online](#) or at City Hall during normal office hours.
7. This draft resolution contains provisions specific to a by-law subject to approval by referendum, which will be the subject of a future public notice.

**GIVEN IN CHELSEA, QUEBEC
ON THIS 18th DAY OF MARCH 2026.**

CERTIFICATE OF PUBLICATION

I, undersigned, Charles-Hervé Aka, Director of Legal Affairs and Registrar of the Municipality of Chelsea, certify under my oath of office, that I have published the above Public Notice on the website of the Municipality of Chelsea (www.chelsea.ca) and posted a copy on the Town Hall bulletin board, in date of March 18th, 2026.

**In witness thereof, I issue this certificate
on this 18th day of March 2026**

**Séance ordinaire du 10 mars 2026 sous la présidence de son
honneur le Maire Brian Nolan, dûment convoquée et à
laquelle il y avait quorum**

85-26

**PREMIER PROJET DE RÉSOLUTION – PROJET PARTICULIER DE
CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE –
USAGES « C3-2 SALLE POLYVALENTE DE RÉCEPTION D'ÉVÉNEMENTS
PONCTUELS ET RÉGULIERS ET C3-3 EXCLUSIVEMENT DES COMMERCES DE
RÉCRÉATION INTÉRIEURE DE TYPE SALLE D'AMUSEMENT FAMILIALE » – 11,
CHEMIN NOTCH – DISTRICT ÉLECTORAL 6**

ATTENDU QU'UNE demande de PPCMOI a été soumise afin d'autoriser, sur le lot 6 376 161 du cadastre du Québec, situé au 11, chemin Notch, les usages C3-2 Salle polyvalente de réception d'événements ponctuels et réguliers ainsi que les usages C3-3 exclusivement des commerces de récréation intérieure de type salle d'amusement familiale;

ATTENDU QUE le requérant a présenté, en 2025, une demande similaire visant à modifier le Règlement de zonage numéro 1215-22 afin d'ajouter à la zone REC-1 les usages C3-2 et C3-3, correspondant au projet de règlement numéro 1345-25, lequel a toutefois été retiré à la suite d'une demande valide d'ouverture de registre en vue de la tenue d'un référendum par des résidents des zones contiguës;

ATTENDU QUE les résidents étaient favorables à l'ajout de ces usages seulement pour l'immeuble du 11, chemin Notch, sur le lot 6 376 161 au cadastre du Québec, dans le bâtiment de l'ancien Club House, et non pour la totalité de la zone visée;

ATTENDU QUE les usages proposés sont conformes au plan d'urbanisme en vigueur et déroge au Règlement de zonage numéro 1215-22 pour ce qui est de l'usage;

ATTENDU QUE le projet est conforme aux critères d'évaluation énoncés aux articles 3.2.1 et 3.2.2 du règlement numéro 1220-22 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble;

ATTENDU QUE les dispositions pour lesquelles l'outil de projet particulier de construction est utilisé sont susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a effectué une recommandation en conformité aux dispositions de l'article 145.38 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, quant à ce projet lors de sa réunion du 4 février 2026;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Donald Déry, appuyé par la conseillère Rita Jain et résolu que le préambule ci-devant soit et est partie intégrante de la présente résolution et que le conseil :

- adopte en vertu du règlement numéro 1220-22 relatif aux projets particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, le premier projet de résolution visant à autoriser, sur le lot 6 376 161 au cadastre du Québec, les usages suivants, à certaines conditions:
 - *C3-2 Salle polyvalente de réception d'événements ponctuels et réguliers*
 - *C3-3 exclusivement des commerces de récréation intérieure de type salle d'amusement familiale*



EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ DE CHELSEA

EXCERPT FROM THE COUNCIL MINUTES OF THE
MUNICIPALITY OF CHELSEA

Séance ordinaire du 10 mars 2026 sous la présidence de son
honneur le Maire Brian Nolan, dûment convoquée et à
laquelle il y avait quorum

-2-

85-26 (suite)

- Prévoit les conditions suivantes pour l'exercice des usages C3-2 et C3-3 :
- restreindre l'exercice de ces usages au bâtiment principal existant (club house)
 - prévoir les mêmes normes d'implantation que pour un usage récréatif intensif dans la zone REC-1:
 - Hauteur du bâtiment principal :
 - En étages (min. /max.) : 1/2
 - En mètres (min. /max.) : - / 12
 - Dimensions du bâtiment principal :
 - Largeur (min.) : 7.5
 - Superficie d'implantation – m² (min. /max.) : - / 1 000
 - Marges
 - Avant (min.) : 4,5
 - Latérales (min./totales min.) : 4,5 / -
 - Arrière (min.) : 4,5

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et le Greffier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

COPIE CERTIFIÉE

Me Charles-Hervé Aka
Directeur des affaires juridiques et greffier

Brian Nolan
Maire

Municipalité de Chelsea
100, chemin d'Old Chelsea
Chelsea (Québec)
J9B 1C1

Téléphone :
819 827-1124
Télécopieur :
819 827-4594

	O	C		O	C		O	C
Direction générale	☐	☐	Urbanisme	☒	☐	Communications	☐	☐
Finances	☐	☐	Travaux Publics	☐	☐	Incendies	☐	☐
Ressources humaines	☐	☐	Loisirs	☐	☐	Greffe	☐	☐
			Environnement	☐	☐	Mobilité active & durable	☐	☐